

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.12.466**

**Vente d'une parcelle
de l'ex-SIAEP de
Linars-Fléac :
annulation de la
délibération n° 15 du
4 février 2005**

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur SAUZE****VENTE D'UNE PARCELLE DE L'EX-SIAEP DE LINARS-FLEAC : ANNULATION DE LA
DELIBERATION N° 15 DU 4 FEVRIER 2005**

Dans le cadre de la prise de compétence « eau potable » de la ComAGA au 1^{er} janvier 2001, le syndicat d'eau de Linars-Fléac a été dissout par arrêté préfectoral du 28 décembre 2000. La ComAGA est donc devenue propriétaire des biens de l'ex-syndicat de Linars-Fléac.

La parcelle AR n° 532, sise 1 rue du Château d'eau, sur la commune de Fléac, localisée au nord de la parcelle supportant le château d'eau « Les Plantes », fait partie de ces biens.

Par courrier du 24 août 2004, Monsieur DUPEYROUX Christian avait sollicité la ComAGA pour acquérir cette parcelle, d'une surface de 1 200 m². Par délibération n° 15 du 4 février 2005, le conseil communautaire avait approuvé la vente d'une partie de la parcelle (1000 m²) au prix de 30 000 € à Monsieur DUPEYROUX.

Toutefois, le schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP), approuvé le 12 décembre 2006, préconise la mise en place d'un réservoir supplémentaire à côté du château d'eau actuel sur la parcelle précitée. Le projet de la vente de cette parcelle à Monsieur DUPEYROUX ne peut donc aboutir.

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 11 décembre 2007,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n° 15 du 4 février 2005 relative à la vente de la parcelle section AR n° 532 sur la commune de Fléac.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 décembre 2007

Affiché le :

26 décembre 2007